

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2026-051

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2026**

REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,

DESAUNAY Pascal



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

GUÉRIN Béatrice.



Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-051-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Publiée le : 16 juin 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 juin 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOVATION D'UNE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE-CHOIX DES ENTREPRISES**

REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation sont à prévoir dans la classe de CM2 de l'école.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - ✓ Menuiserie et isolation : Menuiserie GUERIN (St Bômer-Les-Forges) : 6 466.59€ HT soit 6 822.25€ TTC
 - ✓ Peinture : Colin Peinture (Briouze) :1 752.57€ HT soit 1 927.83€ TTC
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.
- autorise Madame le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-052-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

DESAUNAY Pascal,



Le Maire,

GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : 16 juin 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 juin 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOVATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU DESSUS DE LA BOULANGERIE-CHOIX DES ENTREPRISES**

REUNION DU 15 JUIIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé au-dessus de la boulangerie est libre. Il précise également que quelques travaux de rénovation sont à prévoir.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - Electricité-Plomberie : AFAD Elec (Chanu) :7 114.76€ HT soit 7 826.24€ TTC
 - Peinture : SARL FORGET Martial (Champsecret) :10 040.63€ soit 11 556.05€ TTC
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.
- autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-053-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

DESAUNAY Pascal,



Le Maire

GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : 16 juin 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 juin 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL ENEDIS**

REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Madame le Maire explique qu'ENEDIS souhaite renforcer la coordination avec les communes afin d'assurer une gestion plus efficace des situations de crise sur le réseau électrique.

Dans ce cadre, ENEDIS propose de désigner, au sein de la commune, un référent « crise » qui sera l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS en cas d'évènement majeur affectant la distribution d'électricité.

Ce référent aura notamment pour rôle de faciliter la transmission d'informations entre la commune et ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

✎ M. LOUVEL Michel, premier adjoint, en tant que référent ENEDIS de la commune de Saint-Bômer-Les-Forges.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-054-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Le secrétaire de séance,

DESAUNAY Pascal.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


GUÉRIN Béatrice.

Publiée le : 16 juin 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 juin 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

Objet de la délibération : **AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE PASSATION D'ACTE DE VENTE SOUS FORME ADMINISTRATIVE**

REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-13 disposant que les maires, [...] sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public parti à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination.

De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur LOUVEL Michel, en sa qualité de premier adjoint, à représenter et à signer au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Bômer-les-Forges, lors de la passation d'acte de vente sous forme administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à authentifier les actes administratifs relatifs aux droits réels immobiliers (promesses de vente y compris) et à transmettre les informations nécessaires aux services concernés.
- AUTORISE, Monsieur LOUVEL Michel, premier adjoint, ou un autre adjoint en cas d'empêchement de celui-ci, à signer les actes de vente sous forme administrative au nom et pour le compte de la commune de Saint-Bômer-Les-Forges.
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de ce dossier

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-055-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Le secrétaire de séance,
DESAUNAY Pascal.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


GUÉRIN Béatrice.

Publiée le : 16 juin 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 16 juin 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08 juin 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **LOCATION GARAGE 8, RUE DE LA POSTE**

REUNION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme BIZET Stéphanie, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy

Était absent : M. GUITTON Frédéric avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 mai 2025 (reçue en Préfecture le 22 mai 2025) concernant la location d'un garage situé 8 rue de la Poste en notre commune pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026. L'occupant actuel ne souhaite pas renouveler le bail.

Compte-tenu de la demande présentée par _____ pour louer le garage à compter du 1^{er} juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer à _____, un garage situé 8 rue de la Poste, point de départ : 16 juin 2026, **loyer mensuel 30 euros.**
- Le loyer sera perçu tous les mois à terme échu par Monsieur le Receveur, Trésor Public de Flers.
- Le présent bail est consenti jusqu'au 31 mai 2027 (inclus). La demande de location devra être renouvelée tous les ans.
- Le bail sera rédigé par les soins de la mairie.
- Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,
DESAUNAY Pascal.

Le Maire,
GUERIN Béatrice.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260615-2026-056-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Publiée le : **16 juin 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **16 juin 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.